

CRÉATION / EXTENSION ET RÉHABILITATION DE CIMETIÈRES

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Création et extension de cimetières(murs, clôtures, espaces verts, columbarium, jardins du souvenir...),
- Restauration de murs de cimetières,
- Travaux d'accessibilité handicapés.

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- Acquisitions foncières
- Toutes études spécifiques liées à la gestion des cimetières.

BÉNÉFICIAIRES

- Les communes.

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

- L'aide est attribuée en fonction du potentiel fiscal de la commune ,
- Plafond de dépense subventionnable : 100 000 € HT (honoraires de Maîtrise d'œuvre des travaux inclus).

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Délibération du Conseil Municipal approuvant l'opération, le montant des travaux, le plan de financement et sollicitant l'aide financière du Conseil Départemental,
- dossier technique comprenant : notice explicative, devis (descriptif - estimatif), plans,
- plan de financement